

Article 1 – Dispositions générales

Les présentes conditions s'appliquent de plein droit à toutes interventions de la société Dclic Info qui propose ses prestations. Les services sont proposés au client, sous réserve de son acceptation des présentes Conditions Générales. Le client déclare et reconnaît, en conséquence, avoir lu les présentes Conditions Générales. Le seul fait de faire appel à Dclic Info entraîne l'acceptation pure et simple de ces Conditions Générales.

La demande d'intervention engage les parties suivantes : le CLIENT qui bénéficiera de la prestation et la société Dclic Info prestataire de l'intervention, dont le siège social se situe au 257 Avenue de Mindin et le numéro d'immatriculation est le 81936824200015 R.C.S 819368242 . Le CLIENT peut commander une intervention par différents moyens : par téléphone, par email : contact@dclicino.com ou par courrier à l'adresse du siège de la société Dclic Info. L'ensemble de ces coordonnées est disponible sur le site Internet www.dclicino.com.

Ces présentes conditions générales, les tarifs ainsi que les prestations proposées peuvent être modifiés à tout moment.

Article 2 – Conditions d'intervention et responsabilité

2.1 - La société Dclic Info s'engage à intervenir sur les appareils de type informatique suite à une demande d'intervention par l'utilisateur. Sur cette dernière seront indiqués le type de poste, la marque et le numéro de série, un premier diagnostic de panne ainsi que la solution proposée par nos techniciens. Elle sera obligatoirement signée par le client qui en conservera une copie. Dans le cas où l'intervention nécessite des tests supplémentaires afin de déterminer l'origine exacte de la panne, la société Dclic Info proposera au client d'emporter son matériel pour réparation dans nos ateliers. La société Dclic Info fournit les prestations dans le cadre d'une obligation de moyens. « voir grille tarifaire »

2.2 - La responsabilité Dclic Info ne saurait être engagée pour les conséquences directes ou indirectes qu'entraînerait le mauvais fonctionnement ou le non fonctionnement de l'équipement du client et notamment toute perte de données, non-conformité, incompatibilité, dysfonctionnement ou dégradation consécutive ou non à son intervention. En aucun cas, et quelle que soit la prestation demandée, Dclic Info ne pourra donc être tenu pour responsable d'un endommagement du matériel et/ou d'une perte totale ou partielle des données informatiques du client, quelle qu'en soit la raison.

2.3 - Dclic Info se réserve le droit de ne pas assurer une prestation, si de l'avis raisonnable de l'intervenant, les conditions de travail au domicile du client risquent de mettre sa sécurité en danger ou de compromettre l'intégrité du matériel.

Article 3 – Obligations et responsabilité du client

3.1 - Pour tout service de réinstallation de système d'exploitation et/ou de logiciel, le client s'engage à fournir les supports logiciels originaux nécessaires : cd-rom, dvd-rom, disquettes, numéros de série et licences en cours de validité. Dclic Info n'est pas tenu de vérifier la validité de ces licences et ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable du fonctionnement de ces logiciels sans licence.

Le client est enfin informé que l'ensemble des frais afférents à l'exécution des prestations Dclic Info à domicile et notamment les frais d'électricité, de connexions à Internet ou d'usure des consommables informatiques engendrés par les manipulations effectuées par Dclic Info sont et demeurent à sa charge.

Article 4 – Tarifs

4.1 - Les tarifs en vigueur pour les différents services proposés par Dclic Info sont disponibles en ligne sur le site <http://www.dclicino.com>, par courriel à l'adresse contact@dclicino.fr, par téléphone au 0228539536 ou sur demande par courrier postal à l'adresse suivante : Dclic Info www.dclicino.com 44250 ST Brévin les pins. Les tarifs, exprimés en EUR toutes taxes comprises, sont systématiquement communiqués au client et validés d'un commun accord entre le client et Dclic Info avant toute intervention.

4.2 - Adhérent à La coopérative « Accès SAP » pour faire bénéficier les clients aux services à la personne : La facturation auprès des particuliers : A compter du 1^{er} Juillet 2013, la coopérative prélèvera un taux de commission de 10,71% sur le montant TTC des factures éditées par la coopérative assujettis à la TVA. Le taux de commission se matérialise par un coefficient multiplicateur de 1.12 appliqué automatiquement sur le montant à régler par le client particulier. Si le coopérative édite une facture de 100€ TTC le particulier réglera 112€ TTC à la Coopérative.

4.3 - Toute prestation commandée par le client est, dès cet instant, réputée connaître un début de réalisation. Au cas où le client refuserait, comme il en a la liberté, le commencement de la prestation, une indemnité correspondant à un diagnostic serait facturée au client « voir grille tarifaire ».

4.4 - Si, dans le cadre d'un dépannage (à domicile, en atelier ou dans le cadre d'une télémaintenance), Dclic Info ne parvient pas à résoudre le problème pour lequel le client a fait appel à ses services, une indemnité correspondant à un diagnostic sera facturée au client .

Article 5 – Modalité de Paiement

5.1 - Le règlement est fait en une seule fois dès la fin de la prestation par chèque personnel ou chèque de banque à l'ordre Dclic Info et espèces. Une facture est envoyée par courrier électronique au client dans un délai de 7 jours après le règlement. À la demande expresse du client, une facture peut lui être envoyée par courrier. Les représentants de Dclic Info sont habilités à procéder à l'encaissement des factures.

Tout retard de paiement entraîne des frais financiers d'un montant égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal, calculée sur le montant de la totalité des sommes dues, conformément aux dispositions de l'article L. 441-6 du code de commerce. De plus tout incident bancaire entraîne le paiement par le client des frais bancaires supportés par Dclic Info plus 2% du montant de l'impayé correspondant aux frais de gestion. Toute inexécution totale ou partielle de l'une de ces obligations entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les sommes encore dues à quelque titre que ce soit, ainsi que la suspension de toute livraison.

Le tarif des prestations est modifiable sans préavis.

5.2 - Le paiement des prestations nécessitant un devis s'effectue en deux temps : un acompte de 30% à la signature du devis, puis le solde à l'échéance de la prestation. Chaque acompte versé fera l'objet d'un reçu.

Article 6 - Renouvellement et résiliation de service

6.1 - Tout contrat est résilié de plein droit à son échéance annuelle. Il peut être renouvelé chaque année à échéance moyennant le versement par le client du prix correspondant, dans les conditions prévues à l'article 5. Dans le cas d'une résiliation avant échéance, le client ne pourra prétendre au remboursement par Dclic Info des sommes déjà versées.

6.2 - Dclic Info notifiera au client, par le biais d'un courrier électronique ou postal, avant l'échéance, la demande de renouvellement ainsi que le montant à payer pour le contrat de maintenance considéré. Tout défaut de paiement ou paiement irrégulier (montant erroné ou incomplet, références requises manquantes, etc.) sera ignoré et entraînera le rejet de la demande d'enregistrement ou de renouvellement de service par Dclic Info.

Article 7 – Garanties

7.1 - les prestations d'assistance, de dépannage et de maintenance réalisées par Dclic Info sont garanties 7 jours à compter de la date de la prestation, sous réserve du paiement effectif des factures concernées, et sous réserve qu'aucune modification (matérielle ou logicielle) n'ait été apportée par le client après l'intervention. Si ces conditions ne sont pas remplies, Dclic Info décline toute responsabilité quant aux conséquences directes ou indirectes de ses prestations et ne pourra assurer aucune garantie ou service après-vente

La souscription à un contrat de maintenance sécurité ou confort n'engage pas Dclic Info quant à d'éventuels dysfonctionnements du matériel entretenu au cours de la période de validité du contrat.

7.2 - Les produits vendus par Dclic Info sont susceptibles de donner droit à une garantie fabricant dont la durée est précisée par la commande. Outre cette garantie fabricant éventuelle, le client bénéficie conformément aux dispositions légales, de la garantie légale de conformité et de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation. Le client est seul responsable du choix des produits, de leur conservation et de leur utilisation. Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part du client, comme en cas d'usure normale du produit acheté, d'accident ou de force majeure. La garantie Dclic Info est limitée au remplacement ou au remboursement des produits non conformes ou affectés d'un vice. Afin de faire valoir ses droits, le CLIENT devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer Dclic Info, par écrit, de l'existence de tout défaut de conformité ou de tout vice caché dans un délai maximum de 15 jours à compter de sa découverte. Dclic Info remplacera ou fera réparer, à ses frais exclusifs, les produits ou pièces défectueux.

Article 8 : Loi informatique et liberté

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et ses décrets d'application, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant, exercable auprès de Dclic Info – 257 Avenue de Mindin.

Le client autorise Dclic Info à utiliser ses coordonnées et notamment son adresse email pour lui communiquer des offres commerciales et/ou communiquer à d'autres entreprises les données le concernant.

A défaut, le Client notifiera Dclic Info de son refus de voir ses données utilisées et/ou communiquées, par courrier ou par email précisant ses nom, prénoms, adresse, adresse email.

Article 9 - Acceptation du CLIENT

Les présentes Conditions Générales de ventes sont expressément agréées et acceptées par le CLIENT qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat.